

RÈGLEMENT DU GRAND PRIX DES JEUNES **LIGUE PACA**

Document de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

Article 1 : Conditions de Participation

Le Grand Prix des Jeunes est ouvert à tous les joueurs ou joueuses licenciés traditionnels à la FFTT pour la saison en cours, appartenant aux catégories jeunes.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La présentation de la licence est obligatoire.

Chaque joueur ou joueuse ne peut s'inscrire que dans le tableau de sa catégorie d'âge.

L'inscription est fixée à 2 € par joueur engagé. Les factures seront envoyées aux Clubs.

Les clubs devront faire parvenir les inscriptions de leurs joueurs à l'aide de la feuille au secrétariat de la Ligue pour le lundi (20 heures) précédent la compétition au plus tard (date de réception) accompagnée du règlement.

Aucune inscription ne sera prise après cette date.

Article 2 : Conditions Matérielles

Des balles blanches en celluloid seront fournies par l'organisation.

Article 3 : Déroulement des parties

Dans toutes les catégories, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Article 4 : Finalité

Reprise de la saison, revue des effectifs. Les vainqueurs de tableaux minimes et cadets –filles et garçons- sont qualifiés pour le top 8.

Article 5 : Surclassement

La Commission Jeunes se réserve la possibilité de surclasser une joueuse ou un joueur (liste PES).

Article 6 : Tableaux

10 tableaux sont organisés :

1. Tableau A : Poussins

2. Tableau B : Poussines

3. Tableau C : Benjamins

4. Tableau D : Benjamines

5. Tableau E : Minimes garçons

6. Tableau F : Minimes Filles

7. Tableau G : Cadets Garçons

8. Tableau H : Cadettes

9. Tableau I : Juniors Garçons

10. Tableau J : Juniors Filles

Article 7 : Formule de la compétition

Le déroulement est identique pour tous les tableaux : poule puis tableau à élimination directe.

Chaque compétiteur est assuré de faire au moins 4 parties dans la journée. Toutefois, en fonction du nombre d'engagés, le Juge Arbitre ou la commission « jeunes » pourra modifier la compétition afin de respecter le côté sportif.

Article 8 : Autres dispositions

Le Juge Arbitre sera seul habilité à prendre :

- Toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement.
- Les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Article 9 : Réclamation

Toute réclamation sportive sera traitée par la Commission Sportive Régionale, en concertation avec la Commission Jeunes.

Article 10 :

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsables de l'épreuve :](#)

sportive@tennisdetablepaca.fr

jeunes@tennisdetablepaca.fr